



## Délai ouverture d'un compte associé pour majeur protégé

Par **Lebrandais**, le **16/01/2019** à **17:46**

Après notification d'une jugement de tutelle notifié le 18 octobre 2018

la tutrice nommée (service social MJPM PEP 19)

- tout en ne contestant pas les justificatifs fournis -

dit à ce jour

16 janvier 2019 ne pas pouvoir nous rembourser les dépenses engagées

pour le frère de mon épouse au motif qu'il n'y aurait pas de compte ouvert par le Crédit Agricole